Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260709-2026_74-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	27

Vote
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

Date de la convocation
23 juin 2026

N° de la délibération
2026-74

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Approbation des comptes de gestion 2025

Rapporteur : Daniel COTTEN

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Madame Anne-Marie KERDRAON est désignée pour assurer la présidence.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2025 dressés par le comptable public ;

Vu la présentation des comptes 2025 par Daniel Cotten ;

Considérant que les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation conforme à celle des comptes administratifs ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260709-2026_74-DE

Considérant que les résultats figurant aux comptes de gestion sont conformes à ceux qui seront constatés aux comptes administratifs de l'exercice 2025 excepté pour le budget annexe « lotissement du Poher » ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS), les membres du conseil municipal :

- **Approuve les comptes de gestion 2025 dressés par le comptable public ;**
- **Précise que ces comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part, excepté pour les résultats du budget annexe « lotissement du Poher » ;**
- **Relève une discordance de résultats tant en fonctionnement qu'en investissement pour le budget annexe « lotissement du Poher » ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

La Première Adjointe,

Anne-Marie KERDRAON

